



Communauté de Communes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Procès-Verbal de la réunion du 12 février 2019

au Siège – Abbaye de la Séauve sur Semène

Etaient présents :

Commune d'AUREC SUR LOIRE :

M. VIAL, M. BOURGIE, M. VOCANSON,
Mme TEYSSIER, Mme MOULIN-ROYON,
M. CHEYNET,

Commune de SAINT JUST MALMONT :

M. GIRODET, Mme PRADIER,
Mme SOUBEYRAN, M. FRANÇON,
M. TONSON, Mme BONNEFOY,
M. DUTEL

Commune de SAINT DIDIER EN VELAY :

Mme CHABANOLLE, M. LARGERON,
Mme MARCOUX, M. MOULIN,
M. SALGADO

Commune de SAINT FERREOL D'AUROURE :

Mme MONTERYMARD, M. RIVET,

Commune de PONT SALOMON :

M. COLETTO, Mme VOCANSON,
M. RABEYRIN

Commune de LA SEAUVE SUR SEMENE :

M. MARCON, Mme PACALON
(jusqu'au point n°4)

Commune de SAINT VICTOR MALESCOURS :

M. CHAMPAVERT

Etaient Excusés représentés :

Mme PARRAT : Commune d'Aurec sur Loire : Pouvoir donné à M. VIAL

M. HAURY : Commune d'Aurec sur Loire : Pouvoir donné à M. BOURGIE

M AULAGNIER : Commune de St Ferréol d'Auroure : Pouvoir donné à M. RIVET

Mme PACALON : Commune de La Séauve sur Semène : Pouvoir donné à M. MARCON (à partir du point n°4)

Etaient excusés:

M. ROSIAK : Commune de St Ferréol d'Auroure

Mme BAUZA : Commune de St Victor Malescours

Mme MANCINI: conseillère départementale

Monsieur le Président ouvre cette séance en remerciant le public venu nombreux ainsi que la presse. Il tient à excuser Madame Christelle POSSAMAÏ absente exceptionnellement ce soir et remercie Madame Myriam SOUVIGNET qui la remplace.

Il est procédé à la nomination de Madame Laetitia VOCANSON comme secrétaire de séance qu'il remercie pour son travail de qualité.

Madame VOCANSON procède à l'appel :

- 26 conseillers communautaires présents,
- 2 conseillers communautaires excusés (M. ROSIAK, Mme BAUZA),
- 3 conseillers communautaires excusés qui ont donné pouvoir (Mme PARRAT à M. VIAL, M. HAURY à M. BOURGIE, M. AULAGNIER à M. RIVET).
- 1 conseillère départementale excusée (Mme MANCINI)

Le Quorum est atteint.

Monsieur le Président propose de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2018 qui est approuvé à l'unanimité.

Administration Générale
Décisions prises en application de l'article
L 5211-10, alinéas 3 et 4 du Code général des
collectivités territoriales

Monsieur le Président donne lecture des décisions du Président n° 20181128_P_160 à 20190128_P_013 et des décisions des bureaux des 04, 11 et 18 décembre 2018 et des 08, 15 et 29 janvier 2019 prises en application de l'article L.5211-10 alinéas 3 et 4 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il demande si les décisions amènent des interrogations.

Monsieur VOCANSON s'interroge sur les décisions concernant les conventions d'honoraires et les actes de sous-traitance, notamment pour l'aménagement de l'aire d'accueil d'activités de pleine nature sur la commune de La Séauve sur Semène, pour lesquelles il souhaiterait connaître les prestataires qui ne sont pas mentionnés dans le rapport.

Monsieur le Président est d'accord sur le principe de les ajouter et demande s'il souhaite une réponse aujourd'hui sur certaines décisions.

Monsieur VOCANSON rappelle la patience dont il a su faire preuve par le passé.

Monsieur le Président pensait que la question concernait plus la forme du rapport mais lui apporte une réponse sur l'aire d'activités de La Séauve. Il informe que le cabinet STRATEGIE est attributaire du marché de maîtrise d'œuvre selon un taux d'honoraires de 11,98% du montant total de 250 000 € de travaux. Il ajoute que le sous-traitant est un paysagiste : OSMOSE Paysage. Il considère que la patience est une vertu, mais que la remarque était pertinente.

Monsieur MOULIN demande des renseignements sur les décisions de bureau n° 20181211_B_128 et 20181211_B_129 correspondantes à l'attribution d'aides à des entreprises pour connaître le cadre d'intervention.

Monsieur le Président précise qu'il s'agit d'aides à l'immobilier d'entreprise délivrées dans le cadre de la convention signée avec le Département de Haute Loire. Il rappelle que la participation de Loire Semène représente 12,5 % du montant de l'aide départementale.

Monsieur MOULIN demande qui doit faire la demande.

Monsieur le Président répond que ce sont les entreprises, qui peuvent solliciter les services du Département ou directement ceux de la Communauté de Communes.

Administration Générale
Finances : Budget Primitif : Rapport
d'orientations budgétaires 2019

Monsieur le Président propose de passer à un moment important de la vie d'une collectivité avant de donner la parole au Vice-Président en charge des Finances. Il explique que ce Débat d'Orientation Budgétaire porte sur un budget 2019 qui ne « reflète » pas un budget de fin de mandat mais un budget dynamique laissant une belle part à l'innovation et de belles perspectives pour cette nouvelle année. Il souhaite donner quelques illustrations de la déclinaison de notre plan de mandat sur 2019 avec :

- la concrétisation du pôle économique et d'usages numériques à Aurec sur Loire au travers de la réhabilitation du château seigneurial,
- sur le domaine du Tourisme, dans la foulée du Trail, des circuits VTT et de la passerelle du Saut du chien, l'aménagement du site d'escalade des Gorges de la Semène, du parc paysager de St Just Malmont et de l'aire d'activités de La Séauve/ Semène dont la maîtrise d'œuvre vient d'être recrutée,
- la réhabilitation du musée de la Faulx à Pont Salomon pour lequel un Avant-Projet Définitif est prévu prochainement,

Il ajoute que cette proposition de budget nous conforte également dans nos choix de mettre en place des aides directes, aux entreprises via le Fond d'Intervention Local et les aides à l'immobilier d'entreprises pour répondre à leurs besoins, ou aux particuliers via le programme « Habiter mieux » qui a permis d'alimenter 1 million d'euros de chiffres d'affaires pour les entreprises artisanales de notre territoire.

Monsieur VOCANSON souhaite intervenir pour savoir s'il s'agit du vote du budget ce soir ou du débat d'orientations budgétaires car il a entendu à plusieurs reprises le terme budget.

Monsieur le Président lui répond qu'il s'agit bien du débat d'orientations budgétaires et que le vote du budget, des comptes administratifs et de gestion auront lieu fin mars.

Monsieur le Président poursuit sur le programme Habiter Mieux qui a permis aux ménages les plus modestes de bénéficier de 40 % de subventions en moyenne sur chacun de leur projet. Il précise que 40 dossiers ont été traités en 2018. Il souligne également la politique exemplaire de partenariat dans le cadre de l'extension de nos zones d'activités. Il précise que le projet d'extension de la ZA de Bramard se poursuit avec la commune de St Didier-en-Velay et que les travaux d'extension de la ZA rue de l'industrie à Aurec sur Loire ont déjà largement commencé.

Il insiste sur le fait que ce projet de budget laisse également la place aux innovations. Il cite, en matière de mobilité, le projet d'auto-stop partagé qui répond aux préoccupations du moment dans le cadre de la crise que traverse notre Pays, et plus particulièrement pour les habitants de nos territoires ruraux ou semi ruraux qui n'ont pas d'autres choix que de se déplacer en voiture. Il souhaite que ce projet soit un élément de réponse à court terme. Toujours en matière d'innovation, il ajoute :

- la mise en œuvre du projet d'Education aux Arts et à la Culture proposant un accès à la culture plus important avec un reste à charge constant : il précise que Loire Semène est le 1^{er} EPCI à conventionner avec la DRAC, la Région, le Département, ... sur ce sujet
- l'affirmation de la compétence assainissement avec la construction de la station d'épuration de La Séauve / St Didier, plus gros chantier d'un point de vue financier de Loire Semène
- la prise de compétence eau potable programmée au 1^{er} janvier 2020

Tous ces projets le confortent dans les choix collectivement faits. Il explique enfin que ce projet de BP 2019 dans le cadre du débat d'orientations budgétaires sera l'occasion d'un exercice démocratique très ouvert. Il conviendra en effet de se positionner sur la manière de prendre en charge l'augmentation de la contribution au SICTOM Velay-Pilat. Il précise que ce sujet a déjà fait l'objet d'une réunion avec les 3 Présidents de Communautés de Communes concernés, de discussions en conseil syndical du SICTOM, en commission Finances de Loire Semène et lors de 2 bureaux communautaires. Il explique qu'il souhaite ouvrir le débat ici également mais propose d'en dire plus après la présentation de ce rapport. Il propose à Monsieur CHAMPAVERT de commencer à présenter le rapport d'orientations budgétaires de cette année.

Monsieur CHAMPAVERT présente au Conseil Communautaire le contexte général du rapport en commençant par les principales mesures de la loi de Finances 2019. Il rappelle que la Communauté de Communes a fortement participé sur ce mandat à l'effort pour le redressement de la dette publique. Il précise en effet, qu'entre 2014 et 2017, la collectivité a subi une perte annuelle de l'ordre de 200 000 €, avec une perte totale de 700 000 € environ de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) sur la période, à laquelle il faut ajouter l'impact de la fin des contrats aidés. Pour 2018/2019, il précise que la DGF est maintenue au niveau global, mais reste à voir l'impact des nouvelles répartitions entre collectivités pour l'avenir.

Au sujet de la maîtrise de la dépense publique, il rappelle que même si Loire Semène n'est pas soumise à la signature d'un contrat avec l'Etat, l'évolution des dépenses ne peut pas excéder 1,10 % à l'échelle du bloc communal.

Concernant les principales dispositions de la loi de Finances pour le bloc communal, Monsieur CHAMPAVERT pense qu'il faut retenir les grandes lignes suivantes :

- l'exonération de Taxe d'Habitation pour les personnes de condition modeste
- l'augmentation de la TGAP relative aux déchets stockés et incinérés
- l'alignement de la date de vote de la taxe GEMAPI sur le droit commun des taxes locales
- la mise en place du Prélèvement à la Source

Monsieur CHAMPAVERT poursuit par l'analyse rétrospective des finances de Loire Semène. Il commente les graphiques de la CAF brute pour laquelle on peut constater une décrue au fil du temps qui s'est stabilisée sur ces 2 dernières années. Concernant la CAF nette qui se calcule après remboursement de la dette, il explique qu'elle est également en baisse depuis plusieurs années pour se stabiliser ces 2 dernières années autour de 300 000 €. Il rappelle qu'elle permet de mesurer nos capacités d'investissement. S'agissant de l'encours de dette, il explique qu'il baisse à 189 € par habitant, ce qui est inférieur à la moyenne régionale de 196 € par habitant. Il précise qu'il représente 3,9M€ globalement et que notre ratio de désendettement se situe aux alentours de 5 ans, durée pour rembourser la dette si on y consacrait la totalité de notre CAF nette.

Monsieur le Président le remercie et poursuit la présentation du rapport d'orientations budgétaires par les perspectives financières en commençant par le tableau des recettes prévisionnelles. S'agissant des dotations, il propose d'inscrire une baisse prudente pour se prémunir des effets des fusions en communautés d'agglomération ou urbaine malgré nos prises de compétences. Au niveau de la fiscalité des entreprises, il propose d'inscrire les recettes 2018 sauf pour les allocations compensatrices car les compensations de l'Etat ne sont pas toujours existantes. Concernant la fiscalité des ménages, la même logique est suivie à l'exception de la TEOM sur laquelle il conviendra d'ouvrir un débat par rapport à la demande de contribution supplémentaire de 330 000 € auprès de Loire Semène. Au niveau de la CAF, il propose d'inscrire sur le CEJ une baisse de 5 % par rapport au contrat signé si on n'atteint pas les objectifs. Il prévoit une baisse des prestations de service liée à la fin des TAP et à la révision de l'agrément de la crèche de St Didier. Il poursuit avec les recettes des loyers de gendarmeries, celles liées à la fin des contrats aidés (à l'exception peut-être de quelques PEC), les mises à disposition de personnel qui vont se réduire avec la fin des TAP, la taxe de séjour, les travaux en régie et le FCTVA. Il termine la présentation des recettes prévisionnelles en précisant que le CA 2018 prévisionnel devrait afficher 9 455 146 € de recettes et qu'il projette 9 012 471 € au BP 2019.

Monsieur le Président poursuit la présentation du rapport par les dépenses prévisionnelles. Concernant les charges de personnel, il précise qu'il conviendra d'intégrer le Glissement Vieillesse Technicité, la fusion des relais et la reprise en régie du personnel concerné. En outre, ces charges prévoient la réorganisation du service RH/Finances avec le recrutement d'une nouvelle responsable, Marion PERRET présente dans le public, pour préparer un départ en retraite programmé à moyen terme. Concernant les services techniques, il ajoute que les charges de personnel doivent également intégrer le recrutement d'un chef d'équipe suite à un congé longue durée du titulaire du poste.

Il poursuit la présentation des principales actions 2019 par le développement économique. Il explique qu'il convient de prévoir la montée en puissance du Fond d'Intervention Local. S'agissant du relèvement des seuils d'aides validé par le LEADER, il explique qu'il faut rester prudent pour ne pas créer d'in équité, d'autant que la cible de ce dispositif concerne en premier lieu les artisans et les commerçants. Il ajoute les aides à l'immobilier d'entreprises versées en lien avec le Département.

En matière de Tourisme, il cite le maintien à niveau de l'espace Trail et des chemins de randonnée et l'ouverture d'un espace VTT. Sur ce sujet, il précise que le bureau communautaire vient de décider d'une aide aux associations du territoire (Aurec et St Victor) pour une prestation de débalisage. Il ajoute qu'un prestataire a été missionné pour le balisage. Il finit par le classement du nouvel Office de Tourisme sur le sujet.

S'agissant de la commission Travaux, Voiries et Bâtiments, il explique qu'il conviendra de poursuivre l'entretien de notre patrimoine bâti, de voiries et de réseaux.

Concernant le Développement Durable, il conviendra d'accompagner la montée en puissance du service Assainissement en poursuivant la mutualisation des moyens avec les communes membres et en prenant en charge les eaux pluviales. En matière de GEMAPI, il explique que la construction d'un EPAGE sur le bassin versant Loire-Lignon avance à grands pas suite au bon bras de fer avec le SICALA qui semble avoir tourné à notre avantage. Il estime que la construction de ces 2 EPAGE en Haute-Loire devrait pouvoir ramener de la proximité comme c'est le cas côté Ondaine avec Saint Etienne Métropole. Ce nouvel EPAGE devrait s'appuyer sur une gouvernance à 37 élus en conseil syndical répartis selon la population et la taille des bassins versants concernés, tout comme la cotisation. Il poursuit avec la prise de compétence Eau Potable en l'absence de minorité de blocage au 1^{er} janvier 2020, en s'appuyant sur le SES et le SELL. Il termine cette commission en citant la hausse de la contribution au SICTOM de 330 000 € prenant en compte son gel depuis 3 ans et l'évolution du traitement.

En matière d'Aménagement du Territoire, il cite le programme Habiter Mieux pour nos entreprises et les plus modestes, la mise en place d'un outil très important : le WebSIG et le financement du dispositif d'auto-stop partagé.

Sur le domaine Famille-Jeunesse, il liste la labellisation de nos Espaces de Vie Sociale apportant proximité et un travail autour de la parentalité, le plafonnement des subventions aux associations et leur indexation et le guichet unique Petite Enfance par la mise en place d'une commission d'attribution. Il explique qu'il convient d'offrir le maximum de possibilités de gardes aux parents. Il conviendra également de continuer à optimiser nos structures, en prenant notamment en compte les projets privés. Il poursuit avec le développement des Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité et des actions autour de la parentalité. Il explique que ces actions touchent beaucoup de monde et qu'il existe un réel besoin, les parents se posent de nombreuses questions. Il termine ce domaine par le déploiement d'une plateforme de service en ligne permettant un gain de temps agent pour un travail plus intéressant. Il attire cependant l'attention sur le risque de fracture numérique, il précise que les structures (EVS, ALSH, crèches) resteront ouvertes pour permettre des inscriptions sur place. Il ajoute que si ce service fonctionne bien, il sera proposé de le mutualiser avec les communes pour les cantines communales, par exemple.

S'agissant du CISPD, il explique qu'il est prévu un renforcement de l'équipe avec un poste d'animateur supplémentaire. Il salue le travail formidable d'Aurélie SARNIN sur le sujet. Il cite la poursuite des actions gagnant-gagnant (chantiers jeunes / sortie cinéma ou foot). Il propose la mise en place d'une bourse BAFA pour les jeunes de notre territoire s'impliquant dans les chantiers afin de préparer nos équipes d'animation de demain. Il explique qu'il conviendra de renforcer les partenariats existants et de travailler sur la tranquillité publique en passant parfois outre ce secret permettant d'agir là où chacun peut agir. Il estime que les partenaires de la prévention doivent être en lien plus étroit pour esquisser des solutions.

En matière de culture, il conviendra de poursuivre l'animation du réseau de lecture publique autour des 3 médiathèques et 4 points lecture, en poursuivant la promotion des outils numériques. Il rappelle le rôle important de Lydie Allemand en charge de ce sujet. Il rappelle que Loire Semène est le seul EPCI de Haute-Loire signataire d'une convention d'Education aux Arts et à la Culture qui permettra un éveil à la culture plus conséquent dans nos écoles avec un reste à charge constant. Il termine par le plafonnement de la subvention de notre école de musique.

S'agissant des chiffres, il explique qu'il reste des précisions à apporter dans le projet de BP suite au DOB. Il explique qu'il souhaiterait voter des charges de personnel un peu inférieure à 3 250 000 €. L'augmentation des charges de gestion courante est liée à l'augmentation de la contribution au SICTOM. Les charges financières correspondent au 3,9 M€ d'encours de dette précédemment cité. Il précise cependant qu'à l'échelle de la Communauté de Communes, l'encours de dette avoisine les 11 M€ en cumulant avec les budgets annexes, notamment Assainissement et DSP pour lequel un emprunt d'1M€ vient d'être contracté.

Monsieur le Président poursuit avec la section d'Investissement dont les dépenses couvriront les restes à réaliser, les opérations récurrentes, le remboursement du capital d'emprunt et surtout les investissements inscrits au plan de mandat :

- les actions du Contrat de Rivière Ondaine notamment autour de la préservation des zones humides du Sambalou
- l'aménagement d'un pôle économique et d'usages numériques sur la commune d'Aurec sur Loire : il précise que les DCE viennent d'être validés en vue des travaux
- les fonds de concours aux communes pour le maillage du territoire en équipements culturels communaux
- le déploiement d'une offre touristique sur Loire Semène dans le cadre de la labellisation régionale des Gorges de la Loire en territoire d'excellence de pleine nature au travers de :
 - o la mise en valeur de l'aire d'accueil d'activités de pleine nature à La Séauve sur Semène. Il précise que la maîtrise d'œuvre retenue présente de belles références en matière d'aménagements touristiques et paysagers
 - o la remise en état du site d'escalade de St Ferréol d'Auroure, dont la consultation des entreprises de travaux est en cours
 - o la création d'un parc paysager à St Just Malmont le long du Sambalou fin 2019
- la réhabilitation du musée de la Faulx à Pont Salomon

En matière de développement économique, il explique qu'il est également prévu de renforcer les investissements afin de générer de l'emploi sur le territoire et de favoriser les recettes fiscales de demain. Il insiste sur la nécessité de travailler sur l'offre foncière nettement insuffisante actuellement. Pour ce faire, il cite :

- les travaux d'extension en cours de la Zone d'Activités rue de l'Industrie à Aurec sur Loire pour le développement de l'entreprise INTEREP. Il explique que les démolitions préalables sont quasiment terminées.
- la finalisation des études nécessaires au lancement des travaux d'aménagement de la Zone d'Activités de Bramard sur la commune de St Didier en Velay. Il cite un rendez-vous important avec un industriel le lendemain et la tenue d'un Cotech prochainement.
- la préparation de l'extension de la Zone d'Activités des Portes du Velay sur la commune de la Séauve sur Semène
- l'accompagnement de la mutation des friches industrielles : s'agissant du site du Crouzet à Saint Didier en Velay, il explique que l'accompagnement du porteur de projet dynamique est nécessaire dans ces opérations très complexes.

En matière d'assainissement, il précise qu'il est prévu de mener à bien les investissements lancés :

- la construction de la nouvelle station d'épuration de Saint Didier – La Séauve
- la fin des travaux de prolongement des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales le long de la RD 500 à Saint Didier en Velay

- l'achèvement des travaux de mise en séparatif sur la route de Bozon à la Séauve sur Semène (réfection des voiries en 2019)
- la poursuite des travaux d'assainissement de la rue de l'Ouest à Saint Ferréol d'Auroure
- la mise à niveau des stations d'épuration du territoire

Il termine la présentation du rapport d'orientations budgétaires en indiquant que l'année 2019 sera l'occasion de piloter la réalisation d'un Schéma Directeur d'Assainissement à l'échelle de la communauté de communes Loire Semène pour définir une programmation pluriannuelle des investissements nécessaires.

Monsieur le Président propose avant d'ouvrir ce débat d'orientations budgétaires d'expliquer les raisons de la hausse de la contribution sollicitée par le SICTOM. Il explique qu'il convient en effet de ne pas « faire porter un chapeau trop grand » au nouveau marché de traitement. Il ajoute qu'il convient avant tout de faire face à une diminution durable des recettes du SICTOM et une augmentation inéluctable des dépenses liée notamment à la réglementation.

S'agissant des recettes, il explique que le SICTOM a perdu en 2018 de l'ordre de 155 000 € sur la revente des matériaux liée à l'effondrement des prix de rachat des matériaux à recycler par la Chine notamment dont la croissance économique est en baisse. Il ajoute une baisse de 70 000 € des recettes 2018 liée à des opérations exceptionnelles réalisées en 2017 : ventes d'un camion et d'un terrain ayant générées plus de produits exceptionnels.

Concernant les dépenses, il cite l'augmentation en 2018 de la TGAP de plus de 200 000 € liée à la fin de production de biogaz en quantité suffisante pour faire tourner la génératrice. Il précise qu'il était très bien de favoriser le compostage plutôt que l'enfouissement mais que cela a eu un impact direct sur la production de biogaz. L'enfouissement de 11 000 tonnes par an à 41€/t de TGAP plutôt que 23€/t en 2017 a généré 200 000 € de dépenses supplémentaires. A cela, il précise qu'il convient d'ajouter l'impact de la fin des contrats aidés : le SICTOM ayant fait appel à 7 CAE sur 28 agents qui ont tous dû être remplacés par des contractuels, ce qui représente 55 000 € de charges supplémentaires.

Monsieur le Président indique donc qu'en contractant recettes et dépenses, on arrive à une perte en 2018 de -485 000 €, qu'il convient d'ajouter au résultat de 2017 de - 97 000 €, ce qui explique largement le déficit de l'exercice 2018 de - 547 000 €. Il explique que l'excédent global de fonctionnement de 900 000 € en 2017 a ainsi été réduit de 97 000 € en 2017 puis de 547 000 € en 2018, ce qui ne permet de compter plus que sur 294 000 € d'excédent global. Face à ce constat, il explique qu'il est nécessaire d'augmenter les contributions des Communautés de Communes. Il ajoute que le budget du SICTOM est assez simple et ne présente pas beaucoup de leviers. En recettes par exemple, il explique que les principales variables sont les recettes des éco-organismes, celles de la revente de matériaux ou les contributions des communautés de communes.

Monsieur le Président poursuit avec l'exercice 2019 pour lequel il va falloir prendre en charge le marché de traitement et de transports des ordures ménagères avec Altriom, ce qui représente sur 11 mois : 880 000 €. Il précise que ce marché va permettre de diminuer l'enfouissement et ainsi gagner près de 300 000 € de TGAP. Il poursuit en indiquant que l'amortissement de l'alvéole a été revu pour se calquer sur sa durée d'exploitation, près de 522 000€ par an relissés. Il rappelle que la demande de rehausse de cette alvéole pour l'enfouissement des DIB et des encombrants de déchetteries devrait permettre d'allonger sa durée de vie de 6 / 7 ans. La nouvelle durée d'amortissement de cette alvéole a donc été rallongée de 8 ans, soit 68 000 € d'amortissements annuels au lieu de 522 000 €, ce qui représente une économie de 450 000 € environ par an. Le nouveau marché de traitement représente donc 880k€ - 300k€ - 450k€ soit 130k€ supplémentaires. Il précise donc qu'on ne peut pas tout faire porter au marché de traitement.

Il ajoute que dans le cadre du débat d'orientations budgétaires du SICTOM, il a été inscrit une recette très prudente de revente de matériaux. Il faut ajouter le coût de conventions à signer avec Saint-Etienne Métropole et la Communauté de Communes Marches du Velay – Rochebaron pour l'utilisation de la déchetterie de Firminy durant les travaux de celle d'Aurec sur Loire, le coût de la collecte de Mons et Beauvoir par Saint Etienne Métropole et celui de la collecte de Lichemialle par la Communauté de Communes des Marches du Velay-Rochebaron. Il explique donc que les contributions des Communautés de Communes ont donc été augmentées de 600 000€ pour faire face à un déficit prévisionnel de 910 k€ en 2019. Face à cette situation très périlleuse, il est proposé que le

SICTOM prene 300 k€ et les Communautés de Communes 600 k€. Pour tenter de trouver 300 k€ d'économies au SICTOM, il explique qu'il sera fait recours à des contrats de travail de type PEC, au non remplacement des congés maladie. Il ajoute que le moindre euro doit être économisé et que l'effort doit être porté par tous, c'est pour cette raison que les DIB, apportés par les communes, deviendront payants. Il explique qu'il a retenu ce point du bon débat autour de cette table lors du précédent conseil. En effet, il rappelle que « charité bien ordonnée commence par soi-même ». Ces recettes supplémentaires apportées par le paiement des DIB peuvent paraître dures pour les communes mais elles permettront à terme de diminuer ces tonnages lorsqu'ils devront être emmenés chez Altriom. Il ajoute que cela ne concernera pas tous les DIB car les communes n'ont pas toujours de possibilités pour les déchets verts. Il précise que sur les 1000 tonnes de DIB, les déchets verts représentent 576 tonnes. Il précise que cette mesure pourrait permettre jusqu'à 113 k€ de recettes. Il rappelle que la commune qui amène le plus de DIB directement au Combau est celle de Saint Just Malmont compte tenu de la proximité. 47 k€ sur les 113 k€ pourraient provenir de la commune de Saint Just Malmont. Il estime que cette mesure devrait inciter les communes à trier plus et ainsi cette recette n'existera pas totalement mais cela permettra un changement des pratiques. Malgré ce plan d'économies drastiques, il estime qu'on ne pourra pas s'exonérer au prochain mandat de réfléchir à de nouvelles tarifications comme la redevance spéciale pour les entreprises, ou la redevance incitative ou la TEOMi pour limiter les quantités d'ordures ménagères. Il estime en effet qu'il faudra être courageux au début du mandat prochain pour revoir totalement le financement du SICTOM pour garantir le fonctionnement de cette structure qui donne entière satisfaction. Il pense que la seule solution est la baisse des volumes d'ordures ménagères.

Monsieur le Président rappelle que depuis 3 ans, la contribution des communautés de communes par habitant avait été gelée. Il précise la répartition des 600 k€ entre les 3 Communautés de Communes :

- 323 000 € pour la Communauté de Communes Loire Semène
- 258 000 € pour la Communauté de Communes des Monts du Pilat
- 18 000 € pour la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon, pour la commune de Saint Romain Lachalm

Afin d'éclairer le débat, Monsieur le Président rappelle que le taux de TEOM de Loire Semène est très bas et parmi les plus faibles du département. Pour répondre à la remarque de Monsieur VOCANSON lors du précédent conseil, il précise que Saint-Etienne Métropole a un taux de 8,25 % mais que les valeurs locatives dans la Loire sont plus élevées. Il en veut pour preuve le taux de la Communauté de Communes des Monts du Pilat de 6,94 % très bas en raison de ces valeurs locatives plus élevées. Il cite le taux de la Communauté de Communes Marches du Velay-Rochebaron de 11,38 %, ceux de la Communauté de Communes du Haut-Lignon et de la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon sur le territoire du SICTOM entre Monts et Vallées de 11,75 %. Il précise que le taux moyen de TEOM sur le département est de 10,45 %, ce qui place notre département à la 14^{ème} place des départements au taux le plus bas. Il ajoute qu'on a beau gérer au mieux, faire des économies, optimiser notre syndicat, il n'est pas possible de faire des miracles lorsqu'il n'y a pas assez de ressources.

Monsieur le Président propose donc de débattre de la manière de prendre en charge cette contribution complémentaire de 323 000 € sollicitée par le SICTOM auprès de Loire Semène. Il explique qu'il existe différentes solutions : intégration de cette somme dans les dépenses de Loire Semène sans compensation, augmentation de la TEOM d'autant ou un mixte des 2 propositions. Il rappelle qu'on a de la chance sur Loire Semène d'avoir des bases fiscales dynamiques. Il précise qu'on perçoit déjà près de 100 000 € de plus sans toucher au taux, car on gagne en moyenne de l'ordre de 30 000 € par an grâce à nos bases. Il indique donc que l'impact sur la TEOM ne sera pas de 330 k€ mais seulement de 230 k€, ce qui n'est pas le cas de toutes les communautés de communes du SICTOM. Il explique qu'il a rassemblé les 3 présidents de communautés de communes et que tous se sont engagés à avoir ce débat dans leur assemblée respective. Il propose de laisser la parole aux conseillers communautaires et demande qui souhaite faire part de ses remarques. Il précise qu'il s'agit d'un débat d'orientations budgétaires et qu'il souhaite que chacun fasse part de ses réflexions dans le plus grand respect pour nous permettre de décider collectivement.

Monsieur TONSON souhaite reformuler les différentes propositions : soit on prend 230 k€ sur le budget de la communauté de communes, soit on augmente la TEOM mais il demande quel serait le taux.

Monsieur le Président répond que le taux passerait de 8,49 % à 9,89 % si l'intégralité était prise sur la TEOM. Il rappelle que la contribution des Communautés de Communes est aujourd'hui à 57 €/habitant et elle passerait à un peu plus de 72 €/habitant soit un peu plus de 15 €/habitant d'augmentation.

Monsieur VOCANSON prend la parole pour indiquer qu'il comprend ses collègues qui restent sans voix. Il se dit assommé, « dans les cordes ». Il se demande comment on va surmonter ce coup et s'étonne de n'avoir jamais eu de « sonnettes d'alarme ». Il estime que cette assemblée n'a d'aucune manière été associée. Il trouve normal que la décision soit prise par le SICTOM mais aujourd'hui, on nous demande de « passer à la caisse ». Il pense qu'on ne peut pas l'accepter ainsi dans une période déjà assez complexe. Il se demande comment cela a pu arriver aussi vite.

Monsieur le Président lui rétorque qu'il pointe certainement la « très mauvaise gestion » du Président du SICTOM.

Monsieur VOCANSON lui retourne qu'il ne souhaite pas être vindicatif mais demande si cette assemblée a été avertie. Il s'étonne qu'on ait pu « tenir le bateau à flot » en vendant des terrains, des camions. Il regrette de l'avoir repris mais pour lui, le DOB doit poursuivre une « sacro-sainte règle », celle d'arrêter d'augmenter les taxes. Il explique que les foyers fiscaux de Loire Semène sont « à fond » et considère qu'il ne faut plus leur en demander. Il revient sur les propos tenus par le Président par rapport à ce DOB qui n'est pas un DOB « de fin de mandat » et que « ceux qui nous succéderont devront avoir du courage », il se demande pourquoi on n'a pas pris les décisions au bon moment. Il rappelle qu'on parle d'un déficit de près de 1M€. Il revient sur les propos de Daniel TONSON qui a demandé si l'augmentation représentait un peu plus d'un point, il souhaite préciser qu'on ne parle pas d'un point d'augmentation mais entre 20 et 30%. Il termine en indiquant qu'il « s'arc-boutera » contre toute taxe supplémentaire.

Monsieur COLETTO souhaite revenir sur les taux différents des autres communautés de communes. Il estime que si on les entend brutalement, on peut en déduire que le SICTOM offre des prestations inférieures en termes de coûts par rapport à beaucoup d'autres communautés de communes. Il ne pense pas que le sujet soit la gestion du SICTOM mais plutôt celui d'un problème de fond, à savoir la prise de conscience de l'intérêt du tri sélectif. Il reconnaît qu'il existe de nombreuses campagnes de communication sur le sujet et regrette qu'elles n'aient pas un grand effet. Il ajoute qu'il a mené une politique de non augmentation des taxes depuis le début de ce mandat et qu'il maintient cet esprit. Pour autant, sur ce sujet et devant ce phénomène de société, il estime qu'il faut réagir. Il estime donc que le seul levier est financier pour faire réagir chacun. Il explique que parmi les 3 solutions présentées, celle du compromis avec une participation à minima de la population lui paraît la plus cohérente.

Monsieur VIAL prend à son tour la parole pour donner la position de la commune d'Aurec sur Loire. Il explique que dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires de la commune d'Aurec, il s'est engagé à ne pas toucher à la fiscalité communale. Il précise qu'il tient cet engagement depuis plus de 10 ans. Il reconnaît qu'il n'a pas la main sur la fiscalité intercommunale mais qu'il a une posture constante sur ce sujet, à savoir pas d'augmentation de taxe. Face à la question « Est-ce que les gens peuvent payer plus ? », il explique que certains sans doute mais que nous ne sommes pas tous égaux. Concernant la question « Est-ce que les gens en ont marre de la fiscalité ? », il répond qu'il suffit de regarder ce qui se passe ces dernières semaines et la saturation de l'espace public par le sujet. Il ajoute que toute solution conduisant au levier fiscal est à considérer, selon lui, comme un échec personnel en tant qu' élu. Il trouve confus de dire qu'il faut responsabiliser les contribuables sur la gestion des déchets car pour le citoyen « Lambda », si on augmente la fiscalité, il le verra sur sa feuille d'impôt. Il précise qu'on ne pourra pas expliquer que la commune d'Aurec n'a pas touché aux

impôts et que cela vient d'ailleurs. Il estime qu'il sera une victime collatérale et que les citoyens lui reprocheront de ne pas avoir tenu son engagement. Il trouve ceci d'autant moins compréhensible qu'on a réussi à tenir jusqu'à aujourd'hui. Il explique que le DOB de sa commune a été un exercice de funambule, compte tenu de l'incertitude des recettes de l'Etat par exemple. Il ajoute que l'exercice budgétaire est très périlleux et que l'équilibre se fait sur un fil. Il explique qu'il le défendra jusqu'au bout ! Il estime qu'il y a un sujet de fond derrière ce déficit. Il précise qu'il a entièrement confiance dans la gestion du SICTOM et sur les délégués d'Aurec. Il pense qu'il y a des changements lourds et qu'il faut remettre le système à plat. Il se demande pourquoi prendre une part d'impôts supplémentaire tout de suite, si le service se recompose, il y aura peut-être moins de tournées, moins de poubelles,... Il estime qu'il y a un vrai challenge pédagogique : « le seul déchet qui ne coûte rien est celui qu'on ne produit pas ». Il préfère faire porter l'ensemble de l'augmentation par le budget de la Communauté de Commune Loire Semène. Il est conscient du coût de traitement des déchets mais pense que dire aux gens de payer plus ne permettra pas de les faire réfléchir. Il pense qu'il faut utiliser l'appétence pour les ronds-points et autres pour rendre les contribuables acteurs du fait de payer moins. Il ajoute qu'il faut changer le système, instaurer un dialogue avec nos citoyens dont le challenge serait de ne pas augmenter la fiscalité. Il est conscient qu'il faudra du temps avec plus de pédagogie mais qu'« il faut s'attaquer à la montagne ! ». Il rappelle que le simple fait d'avoir annoncé le passage à la redevance incitative sur d'autres territoires a fait baisser de manière substantielle la production de déchets, entre 30 et 50%. Il s'excuse d'avoir été un peu long et résume son propos : pédagogie, pas d'augmentation de fiscalité et changement de système.

Monsieur MOULIN répond qu'il est bien d'accord pour s'attaquer à la montagne mais il n'est pas sûr que tout ceci aille très vite. Il rappelle que cette année les ménages vont connaître une baisse des impôts locaux dans le cadre de la suppression progressive de la taxe d'habitation. Il estime qu'on ne sait pas trop où nous allons demain et précise que ce n'est pas la faute du Président du SICTOM. Il pense qu'il faudra faire ce que dit Monsieur VIAL mais que cela va être long et compliqué. Il pense qu'on devrait profiter de l'opportunité de la diminution d'une taxe que le contribuable verra.

Monsieur VIAL estime que si on va au bout sur la suppression de la Taxe d'Habitation, ce n'est pas pour la reprendre ailleurs. Il rappelle en outre qu'elle ne disparaît pas pour tous et que certains ne constatent pas de diminution de Taxe d'Habitation. Il n'est pas partisan de profiter de la disparition d'une taxe pour en augmenter une autre. Il estime que si elle disparaît, c'est pour donner 200 à 300 € de plus dans le portefeuille de nos concitoyens. Il pense qu'il ne faut pas « reprendre d'une main ce qu'on a donné de l'autre ». Il estime qu'il ne faut pas faire porter le débat là-dessus.

Monsieur MOULIN rétorque qu'il est d'accord pour ne pas faire augmenter les taxes. Il cite l'exemple de l'assainissement où pour ne pas le faire, il avait été décidé de déléguer les contrats à VEOLIA. Il précise qu'aujourd'hui, la commune le paiera longtemps.

Monsieur VIAL estime que ne pas augmenter les taxes signifie qu'il faut vivre sur un train de vie plus faible et donc diminuer les budgets comme il le fait à Aurec. Il explique que cela pose la question du maintien du service dans certains cas sur sa commune. Il précise que le ratio de personnel sur sa commune est très faible. Il estime qu'il faut diminuer le curseur et prendre en compte la détresse qui s'exprime dans notre pays.

Monsieur MARCON estime que nous avons tous conscience de cette détresse. Il reconnaît que le moment est mal choisi pour toucher aux taxes. Il pense qu'il convient de recentrer le débat pour le public, on ne parle pas de 230 000 € à combler par Loire Semène au SICTOM mais de 330 000 € dont 100 000 € déjà pris sur les marges du budget. Il convient ensuite de se prononcer si on prend cet argent dans les poches des administrés ou sur l'excédent du budget de la Communauté de Commune Loire Semène. Il ajoute qu'il aimerait être optimiste en indiquant qu'il suffirait de revoir complètement le service déchets avec la mise en place de la redevance incitative pour faire baisser la production des déchets mais il craint que cela ne fasse pas baisser le coût pour l'utilisateur. Il craint au contraire qu'on crée d'autres inégalités : il cite l'exemple d'un ménage avec 3 enfants et des couches qui devront payer le prix fort pour éliminer leurs déchets. Il pose la question suivante : Est-

ce que le déficit du SICTOM est conjoncturel ou durable ? Il estime que si ce déficit est durable, faire supporter cette nouvelle charge à Loire Semène sans toucher à la TEOM serait quelque peu irresponsable. En effet, il pense qu'en 2021, nous serons alors obligés de demander le double aux contribuables. Il se demande s'il ne faut pas une petite ponction dès aujourd'hui mais un peu moins violente. En ce qui concerne le fait de s'interdire d'augmenter les taxes, il estime que les élus sont là pour mener une politique et faire payer les services au plus juste. Il rappelle que la TEOM est une taxe qui sert à gérer un service bien identifié, pas comme la taxe foncière ou la taxe d'habitation. Il fait le parallèle avec le service Enfance Jeunesse pour lequel on a travaillé sur une tarification au plus juste. Il propose de faire moitié moitié, à savoir que tous fassent un effort : administrés et collectivités, bien que ce soit impopulaire. Il ajoute que les communes doivent également faire un effort qui doit être bien expliqué et juste. Il précise que les communes font déjà un travail de collecte sur certains secteurs, au niveau des hameaux reculés, il explique que le SICTOM ne doit pas pénaliser les communes sur ce point, sinon ce serait la double peine. Il ne mènera pas de polémique sur la gestion du SICTOM et sur les 230 000€ sollicités. Il répète que si le déficit est structurel et durable, et non conjoncturel, il faut faire preuve de courage politique pour demander aux usagers de « mettre la main à la poche » encore une fois. Il pense que nos administrés réclament avant tout un service meilleur et plus efficace. Il pense qu'il faudrait faire un mini référendum pour savoir si l'usager est prêt à payer plutôt que de voir régresser le service. Il précise qu'il s'agit d'un service que les administrés paient et non d'une simple taxe. Il propose pour les responsabiliser un peu plus de ne prendre en charge que la moitié du déficit sur le budget de la Communauté de Commune Loire Semène et le reste sur la TEOM.

Monsieur VIAL pense qu'on ne peut pas faire le parallèle avec un service public industriel et commercial en l'état actuel comme l'eau, l'assainissement ou l'électricité. En effet, si on consomme 1 m3 ou 1 kW de moins, on ne le paye pas.

Monsieur MARCON répond qu'il y a toujours un abonnement.

Monsieur VIAL lui rétorque qu'on le veuille ou non qu'il s'agit bel et bien d'un impôt. Il se dit d'accord pour mener un travail pour transformer la TEOM en une facturation des déchets, il faut ouvrir ce dossier. Pour autant, aujourd'hui, il estime que cet impôt est sans lien avec le service rendu.

Monsieur VOCANSON estime que cela fait du bien de parler. Il précise qu'il y a eu beaucoup de changement en peu de temps et qu'il faut associer les usagers, faire de la pédagogie, « parler vrai » et être transparent. Il faut dire à nos concitoyens que les chiffres sont lourds et qu'on souhaite les travailler avec eux, car ils ont peut-être des pistes. Il affirme qu'il partage à 120% les propos de Claude VIAL : il faut « associer la population pour franchir la montagne ». Il faut trouver une solution pour que cela coûte moins cher, il estime que le traitement des déchets évolue et ajoute que c'est très bien de pouvoir recycler 90% de nos ordures mais qu'il faut être méfiant s'il n'existe plus aucune demande de matière recyclable dans le monde. Il propose de lancer le « grand débat du traitement des Ordures Ménagères de Loire Semène ».

Monsieur SALGADO intervient pour dire que l'usager doit payer un service au juste prix. Il pense qu'il faut transposer la notion de Gagnant - Gagnant utilisée pour la Jeunesse aux poubelles. Il estime que l'avenir est basé sur l'entraide et la solidarité. Il souhaite ajouter dans ce débat d'orientations budgétaires, que les élus (et anciens élus) se sont impliqués sur ce territoire pour qu'il soit dynamique. Il se demande donc si les profits réalisés par la Communauté de Communes Loire Semène par le développement de zones économiques ne pourraient pas être utilisés pour palier à cette augmentation.

Monsieur le Président souhaite apporter quelques éléments de réponse pour alimenter le débat. Il pense que la réglementation a eu un impact important sur les coûts. S'agissant des cours mondiaux sur le marché actuel, il ne pense pas qu'on voit un changement radical à court terme. Il explique avoir voulu « s'attaquer à la montagne » en 2015 avec la mise en place de la redevance incitative. Il regrette de laisser ce sujet aux élus du prochain mandat. Il ajoute qu'il faut

responsabiliser l'utilisateur par rapport à ce qu'il coûte et regrette de ne pas avoir pu le faire. Il rappelle que pour le SICTOM de Tence, le simple fait d'avoir décidé de la mise en place de la redevance incitative, les volumes d'ordures ménagères ont diminué entre 30 et 40%. Il regrette vivement le manque de courage, à l'époque, de certains sur ce dossier, sur lequel il s'est retrouvé bien seul. Il explique qu'il y aura beaucoup de transfert de charges à accompagner : pour les métiers de bouche, les artisans et commerçants. Il explique qu'on peut s'appuyer sur l'étude sérieuse menée en 2015. Il affirme que le déficit du SICTOM est inéluctable car il représente un service de qualité avec un taux de TEOM très faible dont il faut se féliciter. Il ajoute qu'il n'y a pas eu de prélèvement préventif, et que les usagers ont bénéficié pendant des années d'un taux très faible, mais qu'aujourd'hui, nous sommes « au pied du mur » : on a géré au plus près avec les communautés de communes concernées. Il pense qu'on a franchi un palier entre les dépenses et les recettes du SICTOM. Il estime que si les taux de TEOM sont entre 10 % et 12 % ailleurs, c'est bien qu'il y a une raison. Il confirme qu'il y a un problème de ressources structurelles au niveau du SICTOM. Il explique que le SICTOM est une gestion différente d'une communauté de communes ou d'une commune qui disposent, elles, de multiples leviers. Il précise que les lignes budgétaires étant peu nombreuses, il faut faire des choix. Il remercie les conseillers communautaires pour ce débat.

Monsieur VOCANSON souhaite connaître la conclusion de ce débat.

Monsieur le Président lui répond que certains se sont exprimés pour le mixte TEOM – Loire Semène, d'autres contre l'augmentation de la TEOM et retient que les avis sont partagés. Il convient désormais de construire une proposition pour le vote du BP fin mars. Il explique que pour sa part, il souhaite responsabiliser l'utilisateur car aujourd'hui il ne paye pas en fonction de ce qu'il jette et il jette beaucoup. Il se dit également très partagé car prendre sur le budget de la Communauté de Communes Loire Semène est assez déresponsabilisant mais la Communauté de communes étant bien gérée avec des excédents importants, il est possible de participer à cet effort. Il indique que les positions sont extrêmement tranchées.

Départ de Mme PACALON – Pouvoir donné à Monsieur MARCON.

Monsieur le Président propose de débriefer ce débat en bureau communautaire pour construire un projet de BP en lien avec la commission Finances. Monsieur le Président estime que l'assemblée peut approuver la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires compte-tenu des nombreux échanges qui ont eu lieu.

Le Conseil Communautaire prend acte, à l'unanimité, de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

Administration Générale :
Finances : Acompte subventions 2019 aux
associations Famille-Jeunesse et MUSICA'LS

Afin de permettre aux associations de continuer à exercer leurs compétences jusqu'au vote du budget qui aura lieu le 26/03/2019, Monsieur le Président propose de bien vouloir se prononcer sur un acompte sur les subventions 2019 des Associations Famille-Jeunesse et Musica'LS d'un montant de 25% de la somme versée en 2018, dont il détaille les sommes figurant sur le rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité approuve les montants d'acompte à verser aux associations Famille-Jeunesse et MUSICA'LS.

Administration Générale : Schéma de mutualisation : Bilan des actions

Concernant le Schéma de mutualisation, Monsieur le Président considère que c'est un tableau de bord intéressant pour les communes et la Communauté de Communes.

Sortie Madame CHABANOLLE

Monsieur le Président explique que les actions sont menées à termes pour plusieurs d'entre elles, et qu'une révision de ce schéma est à prévoir. Il ajoute que s'il y a des questions, chaque Vice-Président pourra y répondre. Il précise que les actions sont vues à chaque Conseil Communautaire et qu'il s'agit d'un résumé de l'année acté sur ce document.

Retour de Madame CHABANOLLE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, prend acte du bilan des actions du schéma de mutualisation.

Développement Durable : Règlement d'Assainissement

Monsieur le Président explique que le règlement d'Assainissement présenté ce soir, tient compte des modèles des communes et surtout des pratiques. Il indique que celui-ci a été travaillé activement en commission et a été condensé dans un seul document. Il ajoute que cette mutualisation a engendré beaucoup d'échanges entre les Services Techniques, les DGS et Secrétaire de Mairie, ainsi qu'au cours de commissions Développement Durable. Il tient d'ailleurs à remercier les agents du Service Technique de Loire Semène qui ont travaillé à sa rédaction, en particulier Jeanne BIOTTEAU. Il demande s'il y a des questions quant à ce règlement, il ajoute que le travail a été fait avec pragmatisme. Il pense que le document sera certainement amendé en fonction des retours d'expériences, il reste évolutif. Il rappelle qu'il convient de protéger au mieux la collectivité et pour ce faire, il faut instaurer des règles et des pratiques.

Monsieur VIAL estime que c'est un bon travail collectif, des champs seront probablement à améliorer selon certains cas à venir, mais c'est une très bonne base de travail, il estime que le reste se fera « en marchant ».

Monsieur MOULIN demande s'il sera disponible au niveau du service instructeur.

Monsieur le Président confirme ainsi que sur le site internet de Loire Semène.

Monsieur VOCANSON s'excuse mais souhaite revenir sur le DOB et demande si le vote a été fait.

Monsieur le Président confirme que le vote a bien eu lieu et trouve ce formalisme « lamentable » au regard des pratiques constatées sous l'ancienne mandature. Il demande à la secrétaire de séance ce qu'elle a noté.

Madame VOCANSON confirme qu'elle a noté qu'on avait pris acte de l'approbation du DOB.

Monsieur le Président propose de voter à nouveau de manière très formelle, à main levée, pour éviter toutes contestations ultérieures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le Rapport d'Orientations Budgétaires 2019 et prend acte de la tenue d'un débat.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions quant au règlement d'Assainissement.

Par rapport à l'article 7, Madame VOCANSON s'interroge quant à la domanialité des réseaux sous les voiries privées.

Monsieur le Président indique que si les voiries sont publiques, les réseaux incombent à la Communauté de Communes. En ce qui concerne les lotissements privés, il explique que le transfert auprès de Loire Semène pourra être réalisé dans les conditions décrites dans le règlement, notamment après le suivi des travaux par la Communauté de Communes Loire Semène. Sinon, il explique qu'un réseau peut également être public s'il fait l'objet d'une servitude comme auparavant, à défaut il appartient aux colotis. Il indique que ces servitudes n'étaient pas toujours établies mais qu'il conviendra de s'y référer. Il ajoute que la problématique est identique à celle du service de l'eau. Il propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve le règlement d'Assainissement.

***Culture : Maillage culturel de Loire Semène :
Convention de fonds de concours à passer avec la
commune de Saint Didier en Velay dans le cadre du
projet de réhabilitation de la Halle***

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer sur la convention de fonds de concours à passer avec la commune de Saint Didier en Velay dans le cadre du projet de réhabilitation de la Halle. Il explique que ce projet s'inscrit dans le maillage culturel de Loire Semène prévu dans le plan de mandat 2014-2020 et dans le contrat Auvergne + 3ème génération avec le théâtre de plein air de La Séauve sur Semène annexé au centre socio-culturel et l'espace culturel prévu au sein du projet de réhabilitation du bâtiment du Cercle à Saint Just Malmont. Il ajoute que cette convention de fonds de concours prévoit le versement par la Communauté de Communes Loire Semène à la commune de Saint Didier en Velay d'une somme de 10% du montant des travaux HT (selon estimatif Avant-Projet Définitif) plafonnée à 64 791.00€. Le fonds de concours sera mandaté à la réception des travaux sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses réalisées visé par le Trésorier Payeur. Il précise qu'un acompte d'un montant de 32 000 € est prévu au premier ordre de service de lancement des travaux, le solde sera versé à la réception. Il donne la parole à Mme CHABANOLLE pour la présentation de ce projet.

Sortie de Monsieur le Président.

Madame CHABANOLLE présente le projet, elle explique que la réflexion a été menée suite à une forte demande des associations, les locaux de la mairie n'étant pas toujours adaptés. Elle cite le cas de l'association d'Arts Plastiques. Elle présente les images du projet, extérieures et intérieures.

Madame CHABANOLLE indique que le projet s'élève à 782 680 € mais fait l'objet de subventions européennes (FEADER), régionales, départementales et de la communauté de communes.

Retour Monsieur le Président.

Madame CHABANOLLE indique que la réponse du FEADER a enfin été obtenue fin novembre, ce qui permet de boucler le Plan de Financement de cette opération. Elle ajoute que du LEADER sera également sollicité pour les équipements des salles. Elle présente le rétro-planning prévisionnel :

- Lancement de la consultation : avril 2019
- Négociation : mai 2019
- Attribution des marchés : juin 2019
- Notification des marchés : septembre 2019
- Démarrage des travaux : octobre 2019.

Elle ajoute que la durée des travaux est estimée à 6 mois, et qu'une réflexion quant à la circulation au niveau du centre-ville de Saint Didier en Velay est à mener.

Monsieur SALAGADO pense qu'il convient de renforcer la volonté politique de faire de ce bâtiment central un lieu de vie, ce qui est un bon moyen de revitaliser une commune. Il estime que c'est un projet qui permet « d'amener du monde » dans le bourg, comme ce sera le cas pour celui du vélorail sur la commune de La Séauve sur Semène.

Monsieur le Président propose de procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la convention de fonds de concours à passer avec la commune de Saint Didier en Velay.

Compte-rendu des commissions et réunions diverses

Monsieur le Président propose de faire un tour de table des commissions et réunions diverses.

Développement Economique :

Monsieur le Président rappelle le projet d'agrandissement de l'entreprise INTEREP. Il signale que l'étude concernant la ZA de Bramard est en cours. Au sujet de CHEYNET et Fils, il tient à mettre en avant la grande confidentialité sur ce dossier et rappelle que les repreneurs peuvent remettre leurs offres jusqu'au 25 février. Il ajoute que ce sujet important attire toute son attention et toute son énergie, l'entreprise fleuron de Loire Semène, est l'un des plus gros employeurs de la commune et l'un des plus importants de la Communauté de Communes. Il tient également à souligner l'investissement très profond de Madame la Sous-Préfète, ainsi que de Monsieur le Sénateur Monsieur CIGOLOTTI, auprès de Bercy. Il remercie tous ceux qui s'engagent pour éviter que des familles sombrent dans le désespoir et puissent sortir de l'impasse. La plus grande discrétion est demandée mais il souligne que le travail est intense.

Développement Durable :

Concernant l'avancée de l'EPAGE, il rappelle que le sujet a été précédemment évoqué. Il laisse la parole à Monsieur MOULIN concernant la réunion Téléphonie Mobile.

Aménagement du territoire et contractualisation :

Monsieur MOULIN indique qu'il était présent à la réunion, à laquelle il y avait peu de participants. Il ajoute que l'Etat a signé un accord concernant la couverture universelle : le « New Deal ». Il précise que les Sous-Préfètes de Brioude et d'Yssingaux étaient présentes. Il en résulte qu'il faut couvrir les zones non desservies selon les 3 priorités définies par l'Etat et le Département : la sécurité, l'économie et le tourisme. Il explique que chaque communauté de communes doit se mettre en rapport avec cette cellule technique pour faire remonter les problématiques de couverture mobile. Il souligne un gros souci sur un village, et il compte là-dessus pour faire résorber le problème par Orange.

Monsieur le Président remercie Monsieur MOULIN et souligne les mesures coercitives. Il ajoute que si un site a été défini par l'Etat comme prioritaire à couvrir, les opérateurs mobiles encourent jusqu'à 80 000 € d'amende si le projet n'avance pas.

- Développement Touristique :

Monsieur VIAL considère que tout a été dit lors du DOB. Il indique que la réception de l'ouvrage de la passerelle du Saut du Chien a été effectuée, l'inauguration est prévue en même temps que les nouveaux locaux de l'Office de Tourisme lorsque le cheminement au-delà du Saut du Chien aura été aménagé. Concernant le Site d'Escalade, il précise que le problème foncier a été débloqué par la commune de Saint Ferréol d'Auroure, la consultation des entreprises sur les marchés de travaux est lancée. Dans le cadre du projet de l'aire de La Séauve sur Semène, il indique travailler le projet avec Monsieur MARCON et l'équipe de Maîtrise d'œuvre retenue. Il ajoute que l'ensemble des dossiers avancent y compris celui de l'Espace VTT.

- Famille Jeunesse :

Madame CHABANOLLE explique que les sujets Famille-Jeunesse ont été pour la majorité également abordés au cours du DOB. Elle explique que les commissions ont travaillé sur ces orientations. Dans le cadre du Diagnostic Social de Territoire, elle souhaite mettre en avant les 2 piliers retenus : famille-jeunesse et vie sociale. Elle ajoute que 2 journaux ont déjà été diffusés aux partenaires de cette démarche et qu'une restitution est en cours de programmation. Elle ajoute que la CAF et de Département sont très investis, et qu'il est très important de se compléter afin de ne pas refaire ce qui est déjà fait par ailleurs. Elle souhaite mettre en place des actions dès 2019.

Monsieur le Président l'interroge quant au CISPD.

- CISPD :

Madame CHABANOLLE rappelle que cela a déjà été vu dans le DOB et indique qu'un travail est en cours avec le Département pour obtenir du temps de mise à disposition d'un éducateur sur le territoire en 2019.

- Travaux Voiries et Bâtiments Communautaire :

Monsieur MARCON signale que la prochaine commission est prévue à la fin du mois, et qu'il y a lieu de prioriser les interventions en matière de voirie. Il souligne l'hiver rigoureux lors duquel le sel et les enrobés n'ont pas fait bon ménage. Il ajoute qu'il faudra peut-être revoir les priorités de l'automne dernier afin de coller à la réalité, tout comme pour les bâtiments communautaires. Il pense également qu'il faut avoir une réflexion sur le fait ou non de réactiver le parc matériel mutualisé.

- Culture :

Monsieur COLETTI annonce l'annulation de la dernière commission culture qui a été reportée à début mars. Concernant le projet d'Education aux Arts et à la Culture, il explique que les interventions dans les écoles sont en cours, et que le 2^{ème} axe concerne la caravane « Josélito » qui passera sur l'ensemble des communes de Loire Semène.

Lors du prochain CA de Musica'LS, il annonce 2 étapes importantes, notamment le changement de Président et de Vice-Président ainsi que le recrutement d'un nouveau directeur, il pourra en dire plus lors du prochain Conseil Communautaire.

Madame TEYSSIER intervient afin de compléter les propos de Madame CHABANOLLE. Elle considère que le Diagnostic Social de Territoire est innovant, et qu'un travail remarquable a été effectué avec les services qui se sont connus et qui ont échangé. Elle se dit très fière de ce travail en commun, car les résultats sont à la hauteur de celui-ci. Elle espère être présente le jour de restitution, afin de saluer ce travail. Elle tient également à remercier Madame CHABANOLLE quant à son investissement personnel sur le sujet.

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres questions avant de clôturer la séance.

La séance est levée à 21H00.

Fait à la Séauve sur Semène, le 19/02/2019

Le Président,

Frédéric GIRODET

